

A

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La suppression de 50 % de poste de responsable administratif au Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement est acceptée.
2. L'augmentation du taux d'occupation de 50 % en faveur du poste de chef du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

B

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La suppression de 135 % de postes d'agent administratif 2, 3 ou 4 à l'Agence AVS est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

C

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste d'assistant socio-éducatif à l'Espace-Jeunes à 50 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

D

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 20 % de taux d'occupation en faveur du poste « cuisinier 1 » à la Maison de l'Enfance est acceptée.
2. La création de 10 % de taux d'occupation en faveur du poste « cuisinier 2 » à la Maison de l'Enfance est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

E

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La suppression de 50 % de poste de responsable administratif au Service de la culture et des sports est acceptée.
2. L'augmentation du taux d'occupation de 50 % en faveur du poste de chef du Service de la culture, des sports et des écoles est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

F

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 10 % du taux d'occupation en faveur du poste d'agent administratif 1 du Service de la culture, des sports et des écoles est acceptée.
2. La création de 10 % du taux d'occupation en faveur du poste d'agent administratif 1 du Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de responsable des manifestations et de gestion de projets à 80 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de surveillant-concierge au Centre sportif à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. L'appellation de responsable technique au Centre sportif est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. L'appellation de responsable de la Bibliothèque municipale est acceptée.
2. L'appellation de responsable adjoint de la Bibliothèque municipale est acceptée.
3. L'appellation de bibliothécaire est acceptée.
4. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
5. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La suppression de 1 poste de concierge de St-Georges à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

L

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La suppression de 0,5 poste de téléphoniste-réceptionniste est acceptée.
2. La suppression de 1 poste de chef local de la Protection civile à 100 % est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 2 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. L'octroi d'un mandat de délégué à la promotion de la Ville, par le Conseil communal, est accepté.
2. La durée du mandat, valable pour la présente législature soit jusqu'au 31 décembre 2022, est acceptée.
3. Les charges financières annuelles, de Fr. 132'000.-, sont portées annuellement au budget communal jusqu'à et y compris 2022.
4. Le Conseil communal est chargé de dresser un bilan en fin de législature.
5. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de responsable RH à 80 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 2 postes d'agent de police à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

P

Le point relatif au poste de responsable
de l'informatique à 100 %
ne fait pas l'objet d'un arrêté, la compétence de
repourvoir le poste appartenant au Conseil
communal.

Q

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste d'informaticien à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

R

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La modification du poste d'agent administratif 2 à 100 % au Service financier en poste d'agent administratif 1 à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste d'agent administratif 1 Finances & Gestion à 100 % aux Services industriels est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

T

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de monteur « ouvrier SID 1 eau » à 100 % est acceptée.
2. La création de 1 poste d'adjoint du chef de réseau eau, « ouvrier SID 1 » à 100 % est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de monteur « ouvrier SID 1 » Service électrique à 100 % est acceptée.
2. La création de 1 poste d'adjoint du chef de réseau électrique, « ouvrier SID 1 » à 100 % est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

V

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La modification du poste de responsable administratif SID à 100 % en poste d'agent administratif 1, Service clients, à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste d'architecte adjoint à 100 % est acceptée.
2. La création de 1 poste d'ingénieur adjoint à 100 % est acceptée.
3. La création de 1 poste d'urbaniste adjoint à 100 % est acceptée.
4. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
5. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

X

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de responsable Nature et paysage à 60 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

Y

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 2 postes d'ouvrier TP 2 pour la Voirie à 100 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1 poste de chef d'équipe concierges à 30 % est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2018 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de la mairie, de la Commission des finances et de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indiqués dans le message y relatif ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La suppression de 1 poste de dessinateur 2 à 50 % est acceptée.
2. La suppression de 1 poste de dessinateur 3 à 60 % est acceptée.
3. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
4. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 octobre 2018